15.—Premier ministère de Terre-Neuve, le 1et janvier 1961

(Position des partis aux dernières élections générales, le 20 août 1959: libéral, 31; conservateur progressiste, 3; et Union de Terre-Neuve, 2.)

Portefeuille	Titulaire	Nomination initiale		Nomination au poste actuel ¹	
Premier ministre, ministre du développement économique. Procureur général. Ministre des Mines et Ressources. Ministre du Travail. Ministre du Bien-être social, et ministre des Affaires municipales et des Approvisionnements Ministre des Finances. Ministre des Finances. Ministre de la Voirie. Ministre des Affaires provinciales et Solliciteur général Ministre des Affaires provinciales et Solliciteur général Ministre des Pécheries. Ministre de la Santé. Ministre de la Santé.	L'hon. C. H. BALLAM L'hon. B. J. ABBOTT. L'hon. E. S. SPRNCER L'hon. J. R. CHALKER L'hon. F. W. ROWE. L'hon. P. J. LEWIS. L'hon. MYLES P. MURRAY L'hon. J. T. CHEESEMAN.	1er avril 29 juill. 4 avril 1er mai 29 juill. 4 avril	1949 1949 1949 1950 1957 1950 1952 1951 1951 1957 1956 1959	ler avril ler avril ler mai 4 avril ler mai 1 mai 11 mai 11 mai 15 déc. {15 déc. {10 avril ler mai 7 août 26 août	1949 1949 1957 1950 1957 1957 1957 1951 1951 1955 1957 1956 1959

¹ Le ministre n'est pas nécessairement assermenté le jour de sa nomination.

Sous-section 2.—Île-du-Prince-Édouard

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard se compose du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. L'honorable F. W. Hyndman, le lieutenant-gouverneur au 1^{er} janvier 1961, a été nommé le 31 mars 1958. Les lieutenants-gouverneurs depuis la confédération (1873) sont indiqués à la page 107 de l'Annuaire de 1960. L'Assemblée législative élue le 1^{er} sept. 1959 est la 49° de la province et la 24° depuis la confédération. Elle se compose de 30 membres (15 districts électoraux) élus pour un mandat statutaire de cinq ans. La moitié des membres de l'Assemblée législative sont élus par les propriétaires. Chaque district élit un conseiller (élection par les propriétaires) et un membre de l'Assemblée (élection par le suffrage universel). Les noms des premiers ministres depuis la confédération jusqu'à 1959 paraissent dans l'Annuaire de 1960, p. 107.

Le premier ministre touche \$6,000 par année et chaque ministre du Cabinet \$4,000. Tout membre de l'Assemblée touche \$1,450 pour chaque session à laquelle il assiste et un supplément de \$500, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le président de l'Assemblée bénéficie d'un supplément de \$400 et d'un autre de \$200, libre d'impôt, à titre d'indemnité de dépenses. Le chef de l'Opposition touche un supplément de \$800 et un autre de \$200, libre d'impôt, pour dépenses se rattachant à l'exercice de ses fonctions.

16.—Législatures de l'Île-du-Prince-Édouard, 1935-1960, le 1er janvier 1961

Nota.—Les Législatures depuis la confédération jusqu'à 1923 sont indiquées à la page 79 de l'Annuaire de 1924 et celles de 1924–1935, à la page 115 de l'édition de 1938.

Élections	Législature	Nombre de sessions	Première ouverture	Dissolution
23 juill. 1935 18 mai 1939 15 sept. 1943 11 déc. 1947 26 avril 1951 25 mai 1955 1er sept. 1959	18°		25 sept. 1935 20 mars 1940 15 fév. 1944 24 fév. 1948 23 oct. 1951 3 fév. 1956 1er mars 1960	21 avril 1939 20 août 1943 27 oct. 1947 30 mars 1951 27 avril 1955 3 août 1959

¹ Le mandat de la Législature n'était pas terminé le 1er janvier 1961.